

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Janvier 2020

L'an deux mil vingt et le vingt et un Janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

PRÉSENTS : MMS. RACLOT Loïc, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.
MMES CARSANA Viviane, CHATILLON Colette, DEMARQUET Sophie,
MUSSOT Delphine, NOIROT Lydie.

ABSENTS : MMS GALLAUZIAUX Fabien, PAUL Jean-Christophe, PIROULEY Francis.

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 14 Janvier 2020

Date d'affichage : 24 Janvier 2020

ORDRE DU JOUR:

- *Réalisation d'un contrat de Prêt Secteur Local « Aquaprêt » d'un montant de de 600 000.00 € (six cents mille euros, auprès de la Banque des Territoires / Groupe Caisse des Dépôts, pour le financement des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement de la Commune;*
- *Adhésion à l'Agence Départementale – Pôle Eau ;*
- *Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques rue de la Croix de Mission (G 6207) ;*
- *Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques pour une résidence principale située rue de la Croix de Mission (G 6134) ;*
- *Travaux de réhabilitation de deux logements de la Commune – Validation du plan de financement;*
- *Offre e.magnus Hébergé ;*
- *Vente de bois*
- *Questions diverses.*

OBJET: Réalisation d'un contrat de Prêt Secteur Local « Aquaprêt » d'un montant total de 600 000.00 € (six cents mille euros), auprès de la Banque des Territoires / Groupe Caisse des Dépôts, pour le financement des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement de la Commune.

Le Conseil municipal de la Commune de GEVIGNEY-MERCEY après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBÈRE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Banque des Territoires, un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 600 000.00 € (*six cents mille euros*) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt à taux fixe :

Montant du Prêt : 600 000 €

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,94 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**OBJET: Adhésion à l'agence Départementale INGENIERIE70 –
Pôle EAU.**

Monsieur le Maire présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 Mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

- **Compétence aménagement**

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie. Pour l'assistance financière, INGENIERIE70 peut intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire.

- **Compétence eau**

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans la gestion hydrographique, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques. La compétence eau recouvre les missions SATE (Service d'Assistance Technique de l'eau) et GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- **Compétence Application du Droit des Sols**

INGENIERIE70 apporte une assistance technique, juridique ou financière en matière d'Application du Droit des Sols.

- **Compétence d'assistance informatique**

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation...

INGENIERIE70 est un établissement public administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence Départementale INGENIERIE70, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'Agence Départementale INGENIERIE70 **pour la compétence EAU uniquement.**
- **ADOPTÉ** les statuts de l'Agence Départementale INGENIERIE70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 Mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale INGENIERIE70 du 24 Septembre 2010, du 03 Décembre 2012, du 4 Juin 2015, du 15 Novembre 2016, et du 15 Octobre 2018 tels qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention SATE correspondante avec l'Agence Départementale INGENIERIE70, ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

OBJET: Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques rue de la Croix de Mission (G 6207).

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité rue de la Croix de Mission, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- La dépose de la ligne aérienne à basse tension et la création d'un départ basse tension long d'environ 190 mètres, ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
- La fourniture et la pose de 4 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 3004, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire type Orientis à Leds d'une puissance variable maximum de 42 W ;
- La création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il propose au Conseil Municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants:

- Mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur thermolaqué RAL 3004
- Luminaire de type Orientis à Leds 3000°K, classe 2, courant variable maximum de 42 W

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire pour leurs qualités esthétiques et techniques.
- 5) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation du génie civil de communications électroniques, s'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED 70 et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec Orange.
- 6) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

OBJET: Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques pour une résidence principale située Rue de la Croix de Mission (G 6134).

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour une résidence principale située rue de la Croix de Mission, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 90 mètres ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 1 chambre de tirage et d'environ 90 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire pour leurs qualités esthétiques et techniques.
- 5) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation du génie civil de communications électroniques, s'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED 70 et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec Orange.
- 6) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Travaux de réhabilitation de deux logements de la Commune – Validation du plan de financement

Vu la délibération du 09 Février 2018, validant l'opération de réhabilitation de deux logements de la Commune ;

Vu la délibération du 21 Septembre 2018 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel (en €)				
	HT	TVA		
Audit énergétique	1 100.00 €	220.00 €	DETR	34 529.22 €
Travaux et aménagements intérieurs	90 008.56 €	7 575.81 €	SIED	8 148.75 €
			CEE TEPCV	4 894.50 €
			FEADER-LEADER	11 770.15 €
			Autofinancement	39 561.75 €
Sous-total	91 108.56 €	7 795.81 €		
TOTAL		98 904.37 €	TOTAL	98 904.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ➔ Approuvent le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- ➔ Autorisent Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER auprès du GAL Pays Vesoul – Val de Saône, dans le cadre de son programme LEADER,
- ➔ Autorisent Monsieur le Maire à augmenter la part d'autofinancement de la Commune en cas de non obtention des subventions attendues,
- ➔ Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

OBJET: Offre e.magnus Hébergé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre e.magnus Hébergé proposée par la société BERGER LEVRAULT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- **D'ACCEPTER** l'offre présentée par Monsieur le Maire, dont le montant est détaillé comme suit :
 - Prestations d'ouverture de compte : 300.00 € HT (trois cents euros) ;
 - Hébergement : 25.00 € HT (vingt-cinq euros) par mois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'offre e.magnus Hébergé, et le contrat d'hébergement, ainsi que tous les documents nécessaires à cette prestation.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

OBJET: Vente de bois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la vente de bois suivantes :

- M. Jean-Francois CONFLAND : 30 stères à 5.00 €, soit un total de 150.00 €
- M. Alban CAUSIN vente d'arbres pour un total de 20.00 €
- M. Dominique RACLOT : 25 stères à 5.00 €, soit un total de 125.00 €
- M. François RACLOT vente d'arbres pour un total de 20.00 €
- Mme Sandra PHEULPIN : 25 stères à 5.00 €, soit un total de 125.00 €
- M. Pierre TRANCHEVEUX vente d'un arbre en limite de propriété pour 10.00 €

Soit un total de 450.00 € (quatre cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

- Problème de galets sur la Rue de Montureux : Il est envisagé de mettre en place des galets plus gros, afin d'éviter qu'ils soient projetés sur la route lorsque qu'un véhicule circule sur le terre-plein.
- Studio de la Poste, dans lequel il y a des problèmes d'humidité, il est décidé dans un premier temps d'installer une VMC, et de remplacer les radiateurs vétustes.
- Logement 1A Rue Montgillard, il est décidé de remplacer les volets roulants usagers, et d'installer un panneau en bois pour cacher le chauffe-eau électrique.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents concernant la réforme de la Taxe d'Habitation, ainsi que la simulation de calcul avant et après réforme pour la Commune de GEVIGNEY-MERCEY.
- Présentations des différents projets d'installation d'un columbarium et jardin du souvenir dans le cimetière communal. Le sujet sera délibéré lors d'une prochaine réunion.
- Il est proposé d'acheter un laveur haute pression pour la Commune. Cette dépense sera à prévoir au Budget 2020.